



Direction des Opérations

Service
de l'Information
Aéronautique

D S N A



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Tél : 05 57 92 57 95 ou 57 97
e-mail : sia.supaip@aviation-civile.gouv.fr
Internet : www.sia.aviation-civile.gouv.fr

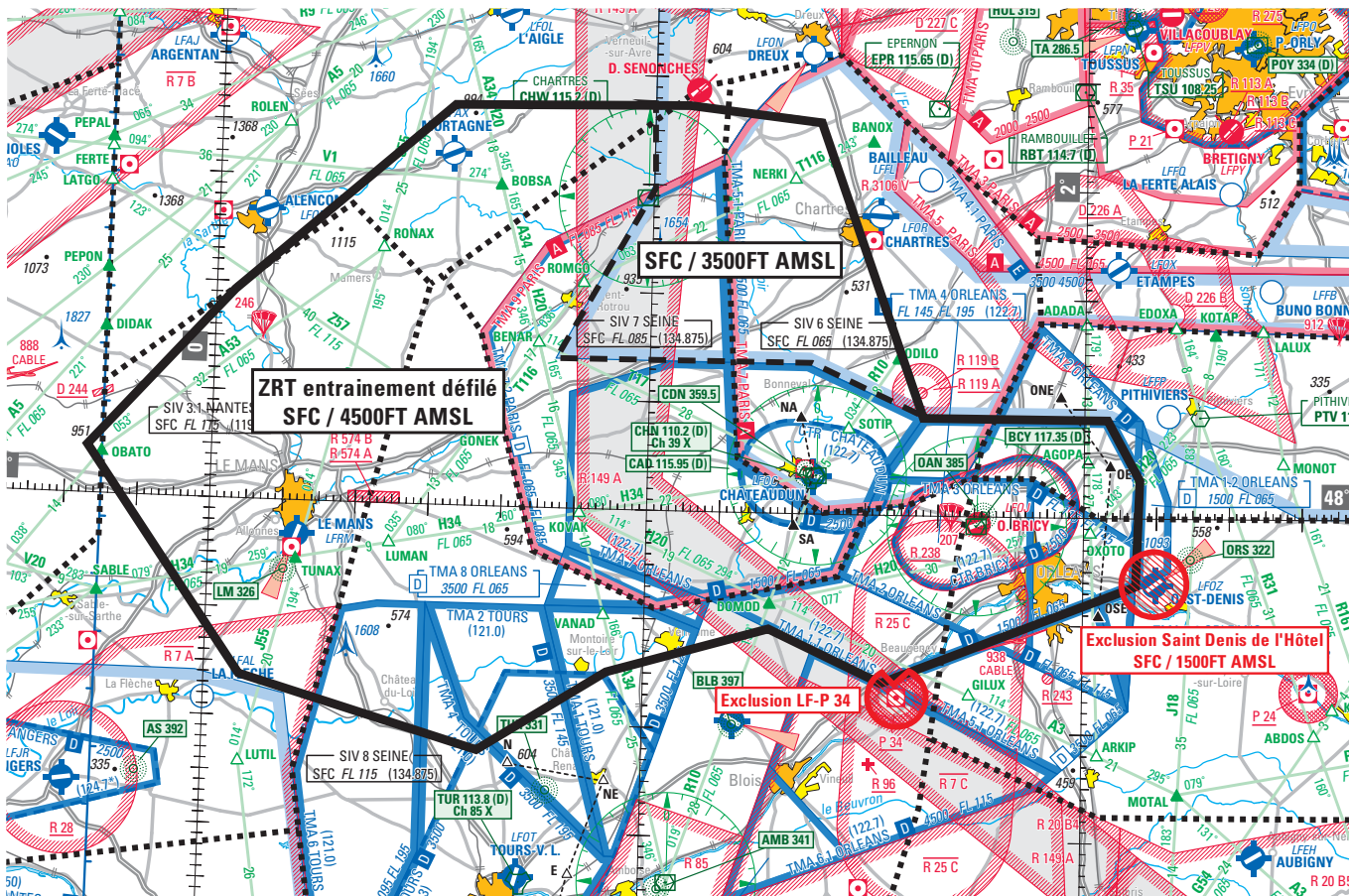
SUP AIP
120/15

Date de publication : 04 JUN

Objet : Création d'une zone réglementée temporaire (ZRT) pour l'entraînement au défilé aérien du
14 juillet dans la région des aérodromes de Châteaudun et Orléans Bricy

Validité : Du 23 au 26 juin 2015

Lieu : FIR Paris LFFF, FIR Brest LFRF et AD : Châteaudun LFOC, Orléans Bricy LFOJ, Orléans Saint Denis de l'Hôtel LFOZ, Le Mans Arnage LFRM, Mortagne au Perche LFAX, Laval Entrammes LFOV



ACTIVITÉ

Entraînement au défilé aérien du 14 juillet 2015 dans la région des aérodromes de Châteaudun et d'Orléans Bricy

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

Mardi 23 : 0800-1030

Reports éventuels :

Mercredi 24, jeudi 25, vendredi 26 : 0800-1030

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :

Châteaudun APP/TWR : 123.200 MHz, 125.625 MHz
Orléans Bricy APP/TWR : 122.700 MHz, 124.800 MHz
Tours APP/TWR : 121.000 MHz, 124.400 MHz
Saint Denis de l'Hôtel INFO : 122.400 MHz
Paris ACC/FIC : 118.725 MHz, 129.625 MHz, 126.100 MHz
Seine INFO : 118.050 MHz, 134.875 MHz
Nantes INFO : 119.400 MHz
Rennes INFO : 134.000 MHz
Raki INFO : 143.550 MHz, 317.500 MHz

GESTIONNAIRE

Bricy APP

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG / CAM : contournement obligatoire, sauf ACFT suivants qui devront se conformer aux instructions de Bricy APP (122.700 MHz) ou de Châteaudun APP (123.200 MHz) :

- ACFT participant au défilé,
- ACFT en procédure arrivée ou départ de Châteaudun, d'Orléans-Bricy et Saint Denis de l'Hôtel (soumis à l'autorisation préalable du chef de quart d'Orléans Bricy. Ceux-ci pourront être soumis à des mesures de régulation spécifiques pouvant aller jusqu'à la suspension temporaire des vols,
- ACFT assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique lorsque leur mission est incompatible avec le contournement

STATUT

La ZRT, lorsqu'elle est active, se substitue aux portions des espaces aériens avec lesquels elle interfère.

SERVICES RENDUS

Information de vol et alerte rendus par Châteaudun APP

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

Limites latérales :

48°36'53"N – 000°32'12"E
 48°37'22"N – 001°04'44"E
 48°36'03"N – 001°23'02"E
 48°09'00"N – 001°37'47"E
 48°09'00"N – 002°03'10"E
 48°03'30"N – 002°07'40"E
 47°53'44"N – 002°07'13"E
 47°44'30"N – 001°32'30"E
 47°49'19"N – 001°17'02"E
 47°45'00"N – 000°55'00"E
 47°37'30"N – 000°37'36"E
 47°43'50"N – 000°04'50"E
 48°04'26"N – 000°17'02"W
 48°19'14"N – 000°02'32"E
 48°36'53"N – 000°32'12"E

à l'exclusion uniquement des parties interférentes :

- de la zone interdite LF-P 34 de St Laurent des Eaux, qui conserve son statut habituel,
- d'un volume de 3 NM de rayon centré sur l'ARP d'Orléans Saint Denis de l'Hôtel allant de SFC à 1500FT AMSL.

Les points définissant les limites latérales, listés ci-dessus sont utilisés comme points d'entrée dans la ZRT pour les aéronefs en CAG VFR ou CAM V.

Limites verticales :

SFC / 4500FT AMSL sauf sous la TMA 1 de PARIS où le plafond est limité à 3500FT AMSL

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

DISPOSITIONS PARTICULIERES pendant les périodes d'activités :

1 - Fermeture d'aérodromes

Les aérodromes du Mans (LFRM) et de Mortagne au Perche (LFAX) seront fermés à tout trafic. De même, les aérodromes de Châteaudun (LFOC) et d'Orléans Bricy (LFOJ) seront réservés aux seuls aéronefs participants sauf missions prioritaires (sur demande préalable à la Direction des vols).

2 - Activités suspendues dans la ZRT

- activités de parachutage n° 206 Cercottes, 207 Orléans Bricy, 246 Piacé et 251 Châteaudun,
- activités d'aéromodélisme n° 8899 Nottonville et n° 8240 Châteaudun,
- activités vélivoles sur itinéraires dérogatoires et en espace aérien déclassable (TMA 8 et 1.2 d'Orléans) décrites dans les protocoles locaux ou régionaux,
- toutes les activités d'ULM et de vol libre.

3 - Espaces contrôlés, Zones Réglementées interférentes

- Laval Entrammes (LFOV) : Procédure RNAV (GNSS) RWY 32 interdite (interférence avec le volume associé à l'attente de la procédure)
- Aucune activité ne sera programmée dans les zones:
 - LF-R 149 A Orléanais du RTBA défense,
 - LF-R 574 A et B Auvours,
 - LF-R 119 A et B Bouard,
 - LF-R 238 Orléans Bricy.

4 - Desserte d'Orléans Saint Denis de l'Hôtel LFOZ

- CAG/IFR :
 - La desserte de l'aérodrome de Saint Denis de l'Hôtel (LFOZ) est garantie aux aéronefs avec possibilité de régulation de débit.
- CAG/VFR :
 - Tous les départs ou arrivées pouvant interférer avec la ZRT sont soumis à l'autorisation préalable du chef de quart d'Orléans Bricy.

5 - Activité hors ZRT

- activité parachutage n°254 Orléans Saint Denis de l'Hôtel: tout largage supérieur ou égal à 4000FT QNH sera soumis à coordination avec le Chef de Quart de Bricy.
- forte activité d'aéronefs militaires en rejointe et en sortie de ZRT.

ORGANISME A CONTACTER

- Avant l'exercice :

Chef des Services Opérationnels 1A.279
Base aérienne 279 Lieutenant Beau
28205 Châteaudun
Téléphone : 02 37 44 82 85 ou PNIA : 811 279 8285

- Pendant l'exercice :

- Approche d'Orléans
Téléphone : 02 38 42 66 45 ou PNIA : 811 123 6645
- Approche de Châteaudun (activée pour l'entraînement)
Téléphone : 02 37 44 82 89 ou PNIA : 811 279 8289